



Doc. 13392
12 mars 2014

L'accès à la nationalité et la mise en œuvre effective de la Convention européenne sur la nationalité

Amendement¹ n° 2

déposé par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Dans le projet de résolution, paragraphe 6, remplacer les mots «ressortissants étrangers» par le mot «migrants».

Note explicative

Cet amendement vise à tenir compte de la terminologie commune de l'Assemblée sur cette question.

1. 2014 - Deuxième partie de session

